

Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels

**Deuxième session
Genève, 5 – 7 novembre 2012**

RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

approuvé par le Groupe de travail

1. Le Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ci-après dénommé "groupe de travail") s'est réuni à Genève du 5 au 7 novembre 2012.
2. Les membres ci-après de l'Union de La Haye étaient représentés lors de la session : Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Kirghizistan, Lituanie, Maroc, Monaco, Norvège, Oman, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), République de Moldova, Roumanie, Serbie, Singapour, Suisse, Suriname, Tunisie, Ukraine et Union européenne (UE) (24).
3. Les États ci-après étaient représentés par des observateurs : Arabie saoudite, Barbade, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Haïti, Japon, Mexique, Nigéria, Philippines, République tchèque, Thaïlande et Viet Nam (14).
4. Des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) ci-après ont pris part à la session en qualité d'observateurs : Association communautaire du droit des marques (ECTA), Association des praticiens du droit des marques et des modèles (APRAM), Association des propriétaires européens de marques de commerce (MARQUES), Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) et *IP Federation* (5).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

5. M. Francis Gurry, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a ouvert la session du groupe de travail et a souhaité la bienvenue aux participants.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

6. M. Mikael Francke Ravn (Danemark) a été élu à l'unanimité président du groupe de travail et Mme Jacqueline Taylord Heliang (Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)) et M. Nafaa Boutiti (Tunisie) ont été élus vice-présidents.

7. Mme Päivi Lähdesmäki (OMPI) a assuré le secrétariat du groupe de travail.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. Le groupe de travail a adopté le projet d'ordre du jour (document H/LD/WG/2/1 Prov.) sans modification.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LE DÉVELOPPEMENT JURIDIQUE DU SYSTÈME DE LA HAYE CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/LD/WG/1/6 Prov.

10. Le groupe de travail a adopté le projet de rapport (document H/LD/WG/1/6 Prov.) sans modification.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITION CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE FORMULAIRES INTERNATIONAUX TYPES EN VERTU DE L'ACTE DE 1999 DE L'ARRANGEMENT DE LA HAYE

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/LD/WG/2/2.

12. Le président a conclu que le groupe de travail était convenu de la possibilité d'établir un formulaire type. Le président a noté que le groupe de travail invitait le Bureau international à examiner le contenu du formulaire type proposé en tenant compte des observations faites lors de la présente session du groupe de travail, s'agissant notamment de la question des langues et de la signature exigée. Le président a encouragé les délégations à faciliter la tâche du Bureau international en envoyant des observations supplémentaires en temps utile.

13. Pour conclure, le président a indiqué que le Bureau international soumettra une nouvelle proposition de formulaire type à l'examen du groupe de travail à sa prochaine session.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES AUX CONSÉQUENCES SUR LE PLAN LÉGISLATIF DE L'INTRODUCTION DE CERTAINES INNOVATIONS FONDÉES SUR LES TECHNIQUES DE L'INFORMATION DANS L'ADMINISTRATION DU SYSTÈME DE LA HAYE

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/LD/WG/2/3.

15. Le président a conclu que le groupe de travail estimait opportun de modifier la règle 1.1)vi) conformément au projet contenu dans l'annexe I du document H/LD/WG/2/3.

16. Le président a conclu que le groupe de travail estimait opportun de modifier l'instruction 202 conformément au projet contenu dans l'annexe II du document H/LD/WG/2/3.

17. Le président a conclu que le Bureau international examinerait la proposition relative à la règle 5, conformément au projet contenu dans l'annexe I du document H/LD/WG/2/3, en tenant compte des observations formulées lors de la présente session du groupe de travail. Le président a demandé aux délégations de faciliter la tâche du Bureau international en faisant part de leur expérience et en communiquant leurs observations au Bureau international en temps utile.

18. Le président a conclu que le groupe de travail estimait opportun d'ajouter une nouvelle instruction 205 aux instructions administratives, conformément au projet contenu dans l'annexe II du document H/LD/WG/2/3.

19. Le président a conclu que la question des fichiers d'images animées devrait s'inscrire dans les futurs travaux du groupe de travail.

20. Le président a noté que le groupe de travail n'était pas prêt à examiner, lors de la présente session, la question relative aux moyens de transmission de certains types de documents ou de déclarations, tels que ceux visés à la règle 7.5)f) et g) du règlement d'exécution commun.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERSES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION COMMUN À L'ACTE DE 1999 ET L'ACTE DE 1960 DE L'ARRANGEMENT DE LA HAYE

21. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/LD/WG/2/4.

22. Le président a conclu que le groupe de travail était favorable à ce qu'une proposition de modification du règlement d'exécution commun concernant les règles 16.3) à 5) et 26.1), comme indiqué dans l'annexe du document H/LD/WG/2/4, soit soumise en temps voulu à l'Assemblée de l'Union de La Haye pour adoption.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : SITUATION DE L'ACTE DE 1934 ET DE L'ACTE DE 1960 DE L'ARRANGEMENT DE LA HAYE

23. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/LD/WG/2/5.

24. Le groupe de travail a pris note des informations contenues dans le document.

25. Le président a noté qu'au Maroc les procédures en vue d'une adhésion à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye et celles relatives à la communication du consentement à l'extinction de l'Acte de Londres (1934) de l'Arrangement de La Haye étaient en cours. Le président a également pris note de la situation actuelle aux États-Unis d'Amérique concernant une possible adhésion à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

26. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/LD/WG/2/6.

27. Le président a noté que le groupe de travail souhaitait que le Bureau international poursuive l'examen des possibilités d'introduire dans le système de La Haye un mécanisme pour mettre à la disposition du public des informations concernant les modifications apportées à un enregistrement international par suite d'une procédure devant l'Office d'une partie contractante désignée. Il sera tenu compte à cet égard des observations formulées pendant la présente session du groupe de travail. Le président a conclu que cette question serait examinée lors de la prochaine session du groupe de travail et a encouragé les délégations à faciliter la tâche du Bureau international à cet égard en envoyant des observations supplémentaires en temps utile.

28. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/LD/WG/2/7.

29. Le président a conclu que le groupe de travail priait le Bureau international d'établir un document analysant les moyens possibles d'informer les Offices désignés d'événements survenus au cours de la période d'ajournement concernant un enregistrement international. Il sera tenu compte à cet égard des observations formulées pendant la présente session du groupe de travail.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

30. Le groupe de travail a approuvé le résumé du président figurant dans le présent document.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

31. Le président a prononcé la clôture de la session le 7 novembre 2012.

[Fin du document]